

La reconversion de l'atelier mécanique fait l'unanimité

CONSEIL MUNICIPAL Majorité et opposition se sont accordées sur la priorité donnée à la poursuite de l'aménagement du site des ex-chantiers navals

Un vote unanime a salué la demande de subvention à la Région pour la mission d'assistance⁽¹⁾ à maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'un contrat de partenariat public-privé, portant sur l'aménagement du périmètre de l'ancien atelier CPM (ex-ateliers mécaniques des chantiers navals). Périmètre au sens large, puisque l'ensemble des équipements proposés dans le cadre de ce partenariat public-privé porte sur le centre-ville élargi (PNRAQD et ZUS des Mouissèques), le bord de rade face à Toulon, comprend la réalisation d'un parking souterrain de 1 000 places (qui fait l'objet d'ailleurs du partenariat public privé), d'un espace muséal dédié au patrimoine maritime, la réhabilitation du bâtiment CPM, à reconvertir en un espace de développement à la fois économique et culturel.

Doivent également être prises en compte les diverses activités qui entourent le projet : un port d'accueil des grands yachts, le casino à venir (l'attribution de la délégation de service public est en cours de procédure), une aire d'exposi-

tion destinée à l'exploitation commerciale de foire et salons et ou d'événements festifs et culturels voire sportifs.

Sont intégrés naturellement au périmètre les équipements d'enseignement que sont l'Institut de formation professionnelle aux métiers de la mer et l'Institut universitaire de formation des maîtres, ainsi qu'une zone de plus de 400 logements.

Comme la majorité, l'opposition s'est félicitée de cette délibération, dont l'objet s'inscrit dans la continuité de l'aménagement des ex-chantiers navals, entrepris par Arthur Paecht.

Marc Vuillemot avait d'ailleurs souligné au préalable la réalisation du parc paysager, la restauration de la porte des chantiers navals ou encore la transformation du Pont levant (classé à l'inventaire des monuments historiques) en belvédère.

Qui va financer ?

Pourtant, Fathi Bousbih (opposition PR) s'interrogeait tout de même sur les modalités du finan-



En projet sur le site des ex-chantiers navals : un port d'accueil des grands yachts, un casino, une aire d'exposition pour recevoir des foires, des salons et ou des événements festifs et culturels, voire sportifs.

(Photo D. La.)

cement de la réhabilitation de l'ancien atelier mécanique, craignant la « même conséquence que pour le port de plaisance ou les parkings. » (dont les DSP ont été annulées nldr). Arthur Paecht, soulevait davantage l'abandon (a priori définitif) du cinéma et la présence « contre productive » d'un casino à côté de deux structures d'enseignement. Il soulignait par ailleurs, en réponse à Fathi Bousbih, que le financement est l'essence même de ce partenariat public privé :

« les investissements se feront dans ce cadre ».

Marc Vuillemot n'eut de fait, pas à répondre à cette question. A leur tour, Philippe Mignoni, Florence Cyrulnick et Raphaëlle Leguen prenaient la parole pour saluer l'enjeu économique et social du projet, la mise en place d'une réflexion globale sur l'environnement de l'ancien atelier mécanique « j'ai toujours dit que la reconversion commerciale était insuffisante », relevait d'ailleurs l'adjointe au patrimoine ;

la cohésion du périmètre et donc des projets à mettre en place enfin, pour la première adjointe. La délibération a été adoptée à l'unanimité.

K. M.

1. La mission d'assistance porte sur la réalisation d'un partenariat public privé concernant la création d'un espace muséal, d'un parking souterrain et le cas échéant, en vue de la réhabilitation du bâtiment CPM et sa reconversion ludo-commerciale. Elle s'élève à 200 000 euros hors taxe. Le plan de financement est de 30 % à hauteur du conseil régional, du Feder (50 %) et la commune pour 20 %).